

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du
Valois**

DÉPARTEMENT
DE L'AISNE

ARRONDISSEMENT
DE SOISSONS

TRESORERIE DE
SOISSONS

Séance du 28/02/2020

OBJET :

Convention relative au concours apporté au PETR du Soissonnais et du Valois par la CCRV pour le suivi d'évaluation du SCoT de la CCCOC

VOTE :

14 votes pour, 0 contre, 0 abstention, 0 refus de vote

Affiché le

15 MAI 2020

Transmis le

13 MAI 2020

Certifié exécutoire, le

14 MAI 2020

Le Président
Jean-Marie CARRE

14 MAI 2020


L'an deux mille vingt, le vingt-huit février à dix heures, Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois s'est réuni à Soissons, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 21 février 2020.

Étaient présents (14) : Jean-Marie CARRE ; Alain CREMONT ; Pascal TORDEUX ; Patrick DUMAIRE ; Alexandre DE MONTESQUIOU ; Jean-Pascal PBERSON ; Franck BRIFFAUT ; Remi VANLERBERGHUE (suppléant de Mme Céline LEFRERE) ; Jean CHABROL ; Claude MADIOT ; Thierry ROUTIER ; Thierry DECAUCHE (Suppléant de M. Arnaud BATTEFORT) ; Hervé MUZART ; Sébastien MANSCOURT

Procurations (0) :

Absents excusés (1) : Edith ERRASTI

Pascal TORDEUX a été élu secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts du PETR et notamment « l'élaboration, la révision, et la modification d'un schéma de cohérence territorial (SCoT) » ;

Considérant que la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château doit procéder à l'évaluation de son SCoT ;

Considérant les compétences requises en urbanisme ;

Considérant la possibilité de bénéficier de la mise à disposition d'un chargé d'études urbanisme de la CCRV pour accompagner l'évaluation du SCoT de la CCCOC pour le compte du PETR ;

Considérant que les charges correspondantes seront facturées au PETR sur la base du taux horaire multiplié par un volume d'heures effectuées ;

Vu l'avis du Bureau en date du 28 février 2020 ;

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la Convention relative au concours apporté par la CCRV au PETR du Soissonnais pour le suivi de l'élaboration de l'évaluation du SCoT de la CCCOC.

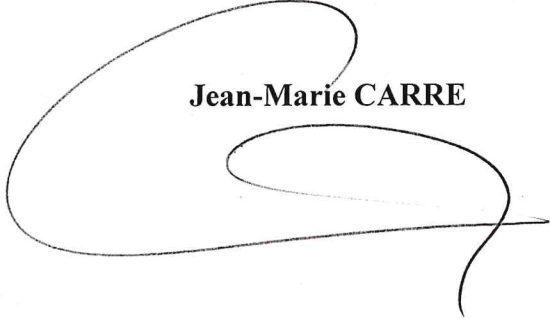
PRÉCISE que la Convention est jointe à la présente délibération et en fait partie intégrante

CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président

Jean-Marie CARRE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

13 MAI 2020
REÇU A LA SOUS-SCRIPTURE
DE SOUSCRIPTION